



Achat et jouissance terre agricole

Par **chaumet marie**, le **21/06/2018** à **16:27**

Bonjour,

depuis plus de 20 ans, j 'occupe avec ma cavalerie 6 ha de terrain agricole ayant plusieurs bâtiments dont j' utilise certains pour stocker foin, paille... et mon matériel. J'en ai seulement la jouissance et en contre partie je faisais l'entretien des parcelles et des bâtiments et aider les propriétaires dans leur vie courante. C'était un accord avec les propriétaires, une entente réciproque mais rien d'écrit et parfois je leur versais un peu d'argent de la main à la main. Maintenant le dernier vivant est décédé et j'ai informé l'héritier que je voulais acheter car son but est de vendre une partie de la propriété (maison, bâtiments, 1.2ha de terre) Je ne suis pas déclaré agriculteur (mes chevaux sont mon plaisir) ayant une travail à côté. Il préfère vendre à une autre personne et m'assure que je pourrais toujours profiter du reste de la propriété. Je n'ai aucun droit pour que je puisse acheter? Si je ne peux pas acheter il faut remanier les parcelles, restaurer certains bâtiments pour mon utilisation; comment faire pour que les choses soient bien claires et définies car si j'investie je ne voudrais pas que par la suite il me jette dehors!

J'attends vos réponses pour m'éclairer, merci d'avance